

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2<sup>ème</sup> ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 mai 2021

Date d'affichage : 12 mai 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19          Présents : 15          Votants : 15          Pour : 15

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Nathalie CHATEFAU et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusés** : Claire RAMNEAU-LEGER, Lionel NORMANDIN, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211702410 – 2021 _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ _ / _ _ / 2021

**Monsieur Christophe METREAU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET : Acquisition de deux parcelles dans le cadre du dossier « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI)**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la DECI sur le territoire, la commune doit procéder à des acquisitions de parcelles destiné à accueillir des points d'eau.

A cet effet, la commune doit acquérir deux parcelles sur la propriété BARONNET /cadastre Lieudit « Galuet » section A n°181.

COMMUNE	SECTION ET NUMEROS	SUPERFICIE EXPRIMEE EN M <sup>2</sup>
MONTGUYON	A 1817	145
MONTGUYON	A 1818	22

La superficie totale est 167 m<sup>2</sup>.

Les frais de bornage et notariés seront à la charge de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** l'acquisition des parcelles cadastrées A1817 et A1818 au prix de 1 837,00 euros soit 11,00 euros du mètre carré,
- **DECIDE** que les frais de bornage et notariés seront à la charge de la collectivité
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

